

PRODUIT IMPORTÉ

PHÉROMONE DU VER ROSE DE LA CAPSULE DU COTONNIER

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

Z,Z-7,11-Hexadécadiényl acétate 49,8 %

Z,E-7,11-Hexadécadiényl acétate 47,2 %

N° D'HOMOLOGATION : 25676

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net ___kg

Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.
2-6-1 Ohtemachi
Chiyoda-ku, Tokyo
Japon
03(3246)5280

3M Canada Company
Case postale 5757
London (Ontario) N6A 4T1
Canada
(519) 452-6767

MODE D'EMPLOI : Ne doit être utilisé que pour la fabrication, la préparation, le reconditionnement ou le remplissage de produits antiparasitaires destinés uniquement à l'exportation à l'extérieur du Canada.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Peut causer des lésions oculaires modérées. Éviter d'inhaler les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas déverser des déchets liquides contenant ce produit dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou sources d'eau publique. Ne pas déverser des déchets liquides contenant ce produit dans les égouts.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau, laver avec beaucoup d'eau et de savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau et consulter un médecin si l'irritation persiste. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans son contenant initial pour l'entreposage. Ranger dans un endroit frais et sec, éloigné des semences, aliments pour animaux, fertilisants ou autres pesticides.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer toute matière active et contenant superflus conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant

ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être utilisé conformément aux directives qui figurent sur la présente étiquette. L'emploi d'un produit antiparasitaire dans des conditions non sécuritaires constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))